

BULLETIN MUNICIPAL



N° 22- Mai 2024



SAINT-PANCRACE - LES BOTTIÈRES

Chers Concitoyens

Cela fait quatre ans que vous nous avez accordé votre confiance, en vous appuyant sur le programme que nous avons établi.

Dès notre prise de fonction, nous avons entrepris la réalisation de nombreux chantiers et si certains sont terminés, d'autres comme la zone de loisirs des Bottières ou la réhabilitation de la place du Souvenir français vont démarrer et s'échelonner sur plusieurs années.

L'avenir des Bottières est une de nos préoccupations majeures, conserver l'attractivité de notre territoire malgré les difficultés à maintenir le domaine skiable ouvert, cela doit passer par la diversité de l'offre que nous allons proposer à nos concitoyens.

Les activités quatre saisons sont l'avenir de nos stations de montagne de moyenne altitude, la zone de loisirs s'inscrit parfaitement dans cette logique et nous avons bon espoir de pouvoir démarrer les travaux dès cet automne.

Nos projets sont nombreux et notre méthode simple : les réaliser en fonction des finances de la Commune. L'ensemble du Conseil Municipal y travaille et malgré les coups de rabot drastiques de notre gouvernement sur les dotations et subventions allouées aux collectivités, nos finances sont saines avec une capacité d'autofinancement en augmentation.

Notre village mérite que l'on s'y intéresse et nous comptons sur vous tous pour qu'il se développe et s'améliore.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre bulletin.

Le Maire,

Roger Blanc-Coquand

MARTOIA B.T.P.

TERRASSEMENT . DEMOLITION . GROS ŒUVRE . SCIAGE . VRD . GENIE CIVIL . ROUTES

263, Rue de Guille - 73300 St Jean de Maurienne

Tel : 04 79 64 08 09 - Fax 04 79 64 14 48

accueil@martoiabtp.fr

SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Comptes administratifs	3
Enrobés route de la Chasserie	4
Emploi jeunes	4
Zone de loisirs des Bottières	5
Navette	6
P.L.U	6
P.L.U.I.H.D	7
Cérémonie 2023	8
Déchets verts	9
Repas des Anciens	10
Fête des Mères	10
Comité des fêtes	11
Cadastre solaire	12
SIVAV	12
Etat civil	13
Frelons Asiatiques	14
Brûlage des déchets verts	16
Photos 2024	16-18
Infos pratiques	19

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Directeur de la publication, photos et rédaction :

équipe Municipale de Saint-Pancrace

Création & Impression : Imprimerie SALOMON - 04 79 64 00 62
SAVOIE - FRANCE - (27390-0324) - Imprimé à 200 exemplaires

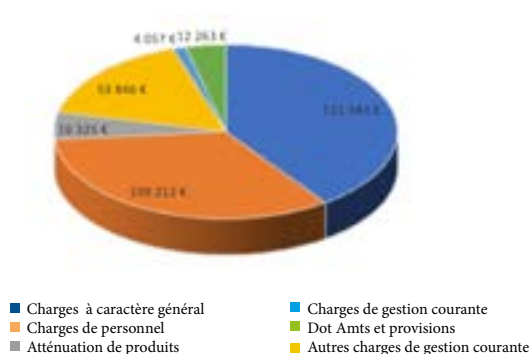
Comptes administratifs 2023

Vous trouverez ci-joint le compte administratif de la commune pour l'année 2023. Validé par la trésorerie de Saint Jean de Maurienne, Celui-ci est scindé en deux sections :

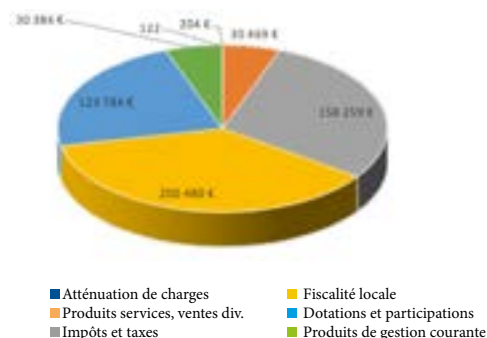
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	131 384 €	Atténuation de charges	204 €
Charges de personnel	109 212 €	Produits services, ventes div.	30 469 €
Atténuation de produits	16 325 €	Impôts et taxes	158 259 €
Autres charges de gestion courante	53 846 €	Fiscalité locale	200 480 €
Charges financières	4 057 €	Dotations et participations	123 784 €
Dot Amts et provisions	12 263 €	Produits de gestion courante	30 384 €
		Produits spécifiques	122 €
TOTAL	327 087 € Balance	216 615 €	543 702 €

Dépenses de fonctionnement

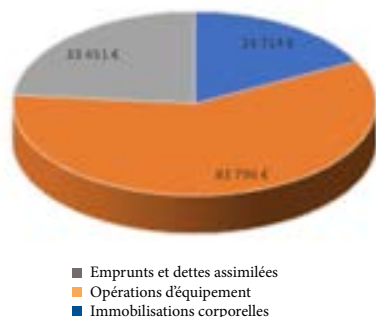


Recettes de fonctionnement

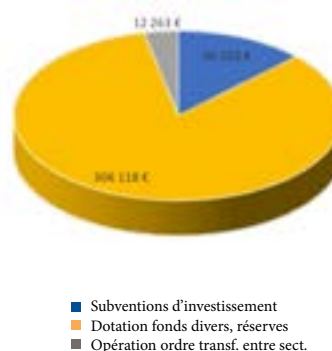


SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	24 714 €	Subventions d'investissement	46 502 €
Opérations d'équipement	83 796 €	Dotation fonds divers, réserves	306 118 €
Emprunts et dettes assimilées	33 451 €	Opération ordre transf entre sect	12 263 €
TOTAL	141 961 €		364 883 €

Dépenses



Recettes



Enrobés route de la Chasserie

Les 10 km de réseau routier et 3 600 m² de places publiques de notre commune ont été bien entretenus durant des années et sont globalement en très bon état, pas de nids de poules, pas de gros affaissements, peu de fissuration. Cependant la route de la Chasserie sur la quasi-totalité de sa longueur, présentait des déformations importantes dues à un défaut de structure et à l'absence ponctuelle de drainage.



Pour cette route le Conseil Municipal a inscrit au programme 2023 le renforcement de la chaussée et la couche de roulement accompagnés de création de drains aux endroits où cela était nécessaire. Deux options se présentaient à nous : le décaissement et la création d'une structure de chaussée ou le rechargement pour créer de l'épaisseur, reprendre le profil et les dévers. La seconde option de l'alternative a été retenue sur les conseils de l'entreprise. Elle s'avérait moins consommatrice en transport et en fourniture de matériaux et plus économique permettant de réaliser les drains dans la même enveloppe. Cette solution a nécessité de reprendre les accotements et talus de remblai, ce qui a été réalisé en régie avec Denis et l'emploi jeune du moment.

Les travaux ont été réalisés en août pendant une semaine et ont coûté 74 000 €TTC subventionnés par le département à hauteur de 43% dans le cadre du fonds départemental d'équipement des communes (FDEC). Il est en projet de continuer ce type d'investissement sur la route de la Chavonnerie en 2024.

Emplois jeunes

Depuis l'été 2020, la municipalité embauche des jeunes de 16 à 18 ans pour la saison estivale et compte encore le faire le plus longtemps possible...

Cette année, 3 habitants de la commune ou de la 3CMA ont épaulé Denis Valet dans les diverses tâches qui leur ont été confiées durant tout l'été.

Espaces verts, peinture, entretien courant de voirie et autres ont été leurs besoins pendant 1 à 2 semaines d'été selon leur disponibilité.

Toute l'équipe municipale les remercie pour avoir œuvré pour le bien de la commune.



Denis et un de nos emplois jeunes qui construisent une terrasse devant le bâtiment de «la Cure»

Zone de loisirs des Bottières

La démarche "Espaces valléens" est un programme à l'échelle du massif des Alpes françaises dont le but est d'accompagner les territoires dans une stratégie de diversification et de transition touristiques. Cette approche est basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels. Ce dispositif, inclus dans la convention interrégionale du massif des Alpes (Cima), est cofinancé par l'État et les deux Conseils Régionaux alpins ainsi que par les fonds européens (Feder Alpes) et les collectivités territoriales.

Sur notre territoire le pilotage de l'espace valléen « pays des aiguilles d'Arves » est confié au SIVAV.

La commune a proposé d'inscrire un projet de réalisation d'une zone de loisirs sous les Bottières au niveau du tennis, autour du lac du Lou et de manière générale le long du sentier découverte. Ce projet entre dans le cadre de la diversification touristique en proposant une activité familiale 4 saisons et en mettant en valeur les qualités

environnementale et paysagère du site des Bottières et du lac du Lou.

Durant l'année 2023 avec l'accompagnement du technicien espace valléen du SIVAV, d'AGATE et du service marché de la 3CMA, nous avons effectué les démarches pour désigner un maître d'œuvre avec lequel nous réaliserons les études de ce projet aidé en cela par une commission extra communale intégrant des professionnels du tourisme. Le cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre présentait l'objectif de se donner les moyens de créer un produit très qualitatif, répondant aux attentes des clientèles estivales comme hivernales, touristiques comme excursionnistes.

Le bureau d'étude ABEST a été retenu, il nous propose le sentier des cabanes, cheminement immersif et scénarisé, avec des espaces différenciés tout au long du sentier : aqua-ludique, itinérant, éducatif et contemplatif. Après la définition du projet, les travaux se dérouleront sur les deux années à venir.



Navette

Un service de navette a été mis en place à titre expérimental depuis l'hiver 2021-2022 et celui-ci est arrivé à son terme le 19 janvier 2023.

Ce dispositif est reconduit jusqu'en 2027, suite à un appel d'offres.

La Région, la 3CMA, la Commune de Saint-Pancrace, la Soremet et les principaux socio-professionnels du tourisme sont les co-financeurs de ce transport reliant St Jean de Maurienne, Les Bottières puis La Toussuire et ceci pour 9 semaines pendant la saison hivernale, quand les remontées mécaniques ne fonctionnent pas.

Pour l'hiver 2023-2024 la fréquentation de service a été en très nette hausse.

- La ligne régulière St Jean de Maurienne-Les Bottières en augmentation de +115%
- Le ski bus Les Bottières-la Toussuire a transporté 17256 personnes ce qui représente une hausse de 64%

Quelques petites améliorations sont encore à prévoir pour l'hiver prochain mais après avoir fait le bilan de fin de saison, l'ensemble des partenaires semblent satisfaits de cette prestation.

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pancrace a été approuvé par délibération du conseil municipal du 26 janvier 2006. Il a fait l'objet d'une révision simplifiée en date du 14 novembre 2008 et d'une modification en date du 26 Août 2008.

Des modifications simplifiées ont été apportées au PLU de Saint-Pancrace, pour des ajustements réglementaires, notamment concernant les toitures terrasses, les mouvements de terre et les distances d'implantation par rapport aux voiries et des pentes de toit.

Ces modifications engagent les ajustements réglementaires suivants afin de faciliter les projets de construction sur la commune :

1. Toiture : Autoriser les toits terrasses sur la partie basse de la commune caractérisée par un habitat récent. Les pentes de toitures autorisées seront également modifiées sur l'ensemble des zones U, AU, A et N du Plan Local d'Urbanisme passant de 70 à 100% à 60 à 100%

Des pentes différentes sont autorisées pour des éléments ponctuels, tels que des abris de jardin et des pergolas,

2. Classement de la partie Est de la zone AU du Chosalet en zone Urbaine suite à sa construction :

3. Terrassement : encadrer les mouvements de terre dans les zones U afin de limiter les impacts paysagers des nouvelles constructions,

4. Implantation des constructions : Réduire les distances d'implantation du bâti à la voirie afin d'augmenter les possibilités de construire sur la commune.

5. Consultance architecturale – adapter la rédaction au nouveau dispositif mis en place sur le territoire de la 3CMA.

6. Aspect des façades : Les abris de jardin et les pergolas peuvent cependant avoir un aspect bois.



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

La 3CMA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD).

Le plan local d'urbanisme intercommunal visera à planifier, gérer, anticiper l'aménagement du territoire sur les 14 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2035, en transversalité sur l'ensemble des thématiques d'aménagements : habitat, transports, cadre de vie, développement économique et commercial, transition énergétique, espaces naturels, exploitation agricole et forestière, aménagement touristique et de loisirs... Le PLU intercommunal remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux en vigueur aujourd'hui.

La démarche d'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme est réalisée de manière étroite avec les communes de la 3CMA et en concertation avec les différents partenaires du territoire (structures publiques, acteurs économiques, associatifs) et les habitants. La procédure de construction du PLUi HD devrait aboutir début 2025.

Un diagnostic approfondi du territoire a été réalisé en 2022, basé sur les données existantes, des analyses de terrain mais aussi par des consultations avec les différents acteurs du territoire.

Deux soirées d'ateliers participatifs ont ainsi été organisées, le 31 mai 2023 à Saint-Jean-de-Maurienne et le 14 juin 2023 à Fontcouverte-La Toussuire. Les habitants étaient invités à exprimer leur vision du territoire, autour de plusieurs thématiques : attractivité et économie (démographie, logement, commerces, tourisme...), équipements, services et mobilité, paysages, patrimoine, environnement et biodiversité. Chaque stand était organisé autour de panneaux d'information présentant les principaux chiffres et constats du territoire.

La phase actuelle concerne l'élaboration du document traduisant le projet du territoire sur l'ensemble des sujets d'aménagement. Viendra ensuite la définition des règles d'urbanisme applicables sur le territoire et des actions à mettre en œuvre afin de réaliser ce projet.

Les habitants seront invités à participer tout au long de l'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme. Des temps d'échanges et des ateliers seront mis en place à chaque phase de l'élaboration du PLUi HD, ainsi qu'une enquête publique une fois le document élaboré.

Pour tout renseignement, observations et suggestions vous pouvez contacter le service urbanisme de la 3CMA : pluihd@3cma73.com

Cérémonie 2023

Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux. La paix et l'histoire doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. La citoyenneté fait partie de ce devoir de mémoire.

Chaque citoyen doit connaître et sauvegarder l'héritage des anciens combattants.



Le 08 Mai 2023 Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

78ème Anniversaire célébré devant le monument aux morts place du Souvenir Français, Mr le Maire a fait la lecture du message de Mr Lecornu Ministre des Armées, puis a rendu hommage à l'Abbé More ancien curé de la commune, Chef du Maquis de St Michel en 1944.

Le 11 Novembre 2023

De nombreux St Patins sont venus accomplir leur devoir de mémoire, commémoration de la Victoire et de la Paix, et de l'hommage à tous les « Morts pour la France ».

Après la lecture du message du Ministre des Armées, Christophe fait lecture des noms des enfants de la commune disparus pendant cette guerre.

Un dépôt de gerbes, la sonnerie « Aux Morts » suivie d'une minute de silence puis le refrain de la Marseillaise ont terminé ce moment de recueillement.



Tout le monde a partagé un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.



Une fois de plus la déchetterie verte a eu un énorme succès cette année 2023. Une fois la saison d'automne terminée, la 3CMA s'est chargée de broyer tous les déchets verts récoltés afin d'obtenir du broyat.

Ce même broyat est mis à disposition des habitants de la commune, qui pourront s'en servir pour du rempotage des fleurs, paillage ou leur jardinage. Notre employé communal lui aussi se sert de ce compost pour l'embellissement de notre commune.

Pour information, cette zone est strictement réservée aux Saint Patins, interdite aux entreprises et règlementée avec des horaires bien précis. Le règlement est sur notre site internet et disponible aussi en mairie où vous devez vous inscrire pour vous y rendre un mercredi sur deux.



**“ON COMPREND CE QUI SE PASSE CHEZ VOUS
PARCE QUE C’EST AUSSI CHEZ NOUS.”**

**PLUS DE 70 CONSEILLERS
SUR VOTRE DÉPARTEMENT**



groupama.fr

AGENCE DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE
RUE RAMASSOT - Tél. 09 74 50 32 61 Pro d'un appel local à partir d'un poste fixe.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisses régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Germain 69251 Lyon Cedex 08 - 079 038 366 RCS Lyon. Crédit photo : iStock. Création : Agence Marel.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Repas des anciens

Comme l'année précédente, les aînés ont été gâtés pour les fêtes de fin d'année. 44 convives ont pu apprécier le repas concocté par Thomasson Traiteur.

Après le traditionnel apéritif, chacun a pu déguster le foie gras maison, la pièce de veau et ses accompagnements, le fromage local et le délicieux pavlova servi en dessert.

Les papillotes et autres douceurs sont venues conclure le repas. Jusque tard dans la soirée on a chanté et dansé au son de l'accordéon et de la musique de Claude Bouvier.

Tout le monde s'est empressé de se donner rendez-vous pour l'édition 2024.



Fête des mères

Un peu d'histoire.

La première Fête Des Mères a eu lieu en 1906 en France lors de la remise d'un prix de Haut Mérite maternel. Puis ce sont les soldats américains qui propagèrent cette cérémonie en Europe.

A cette époque la démarche française s'inscrivait dans une politique de natalité pour repeupler la France.

La journée nationale des Mères fut instaurée sous sa forme actuelle le 25 mai 1941. C'est seulement le 24 mai 1950 qu'elle est institutionnalisée par une loi sous Vincent AURIOL.

Le Général De GAULLE fixa le dernier dimanche de mai pour la fête des mères.

C'est Le dimanche 4 juin que la municipalité avait convié les mamans afin de leur offrir une rose à l'occasion de la fête des mères.



Cette cérémonie a permis de rencontrer les nouvelles mamans installées récemment sur notre belle commune.

La matinée s'est terminée par un apéritif sous le beau soleil de juin.



Historique, de l'association du Comité des Fêtes de Saint-Pancrace qui a fêté ses 50 ans en 2023.

Les statuts du Comité des fêtes ont été déposés en sous-préfecture en décembre 1972, pour convoquer ses premières réunions début 1973 et sa première manifestation le 18 mars 1973.

Le premier président, Mr Robert Truchet assumera cette fonction jusqu'en 2001.

Quand Robert devient élu à la municipalité, Gérard Claraz Bonnel lui succède et reste président de 2001 à 2015.

En 2015 Gérard, après plus de 14 ans à la tête de l'association, demande à ce qu'un bénévole lui succède...

Ayant été recrutée au sein de Comité des fêtes en tant que membre, en 2010, dès notre domiciliation à Saint-Pancrace, et un peu malgré moi au départ, je deviens à mon tour présidente en 2015, pour faire suite à Gérard Claraz Bonnel, qui restera vice-président jusqu'à son décès en 2020.

Noël Champier, second Vice-président, m'accompagnera jusqu'en 2022 puis sera nommé membre d'honneur.

À ce jour, l'association compte 28 membres actifs dont 6 membres sont élus au bureau, plus 3 membres d'honneur : Mr Delphin Dompnier, , Mr Noël Champier, et Mr Jean-Pierre Truchet.

Notre association vit en partie, sur les subventions qui nous sont accordées par nos instances sans qui le fonctionnement serait bien difficile financièrement.

Nous organisons plus d'une dizaine de manifestations destinées à nos enfants, nos anciens, ainsi qu'à tous les habitants de Saint-Pancrace, mais pas seulement !!! Puisque lors de ces manifestations, on peut compter sur la participation des villages avoisinants mais aussi plus largement de notre territoire de Maurienne, des touristes aussi suivant les manifestations... environ moitié de celles-ci, dégagent quelques bénéfices, les autres étant offertes aux habitants....

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes est reconnaissant et remercie sincèrement Mr le Maire, Roger Blanc Coquant, ses élus, qui nous accompagnent financièrement selon leur budget, mais largement par leur aide structurelle, logistique, la mise à disposition de salles, de matériel... ainsi que les employés communaux (Florence et Denis, un grand merci à eux).



Merci à tous nos bénévoles, mais aussi à nos Saint-Patins sans eux rien ne serait possible et qui rendent notre village si agréable à vivre.

**Présidente du comité des fêtes
Sandrine Jeanny Valloire**

Cadastre solaire

Un cadastre solaire pour la Maurienne !

En collaboration avec l'Assemblée de Tarentaise Vanoise, le Syndicat du Pays de Maurienne réalise son cadastre solaire.

Cet outil, permet, en quelques clics, de connaître le potentiel solaire d'une toiture et ainsi d'analyser l'intérêt économique d'un projet de production solaire ou thermique.

Grâce au cadastre solaire du Pays de Maurienne, les habitants disposent désormais d'informations fiables et objectives avant de se lancer dans un projet. Accessible en ligne, l'outil permet de vérifier les estimations et de lutter contre les arnaques de démarchage. Il fournit un premier niveau d'information pour inciter les particuliers à se lancer dans les travaux d'installation de panneaux solaires.

Le cadastre solaire est gratuit, fiable et accessible à tous les habitants, directement sur internet via l'adresse suivante :

<https://cadastre-solaire-maurienne.siterre.fr/>

SIVAV

Le SIVAV a pleinement œuvré durant l'année 2023 sur les compétences qui lui sont confiées notamment sur des projets répondant à ses missions de développement touristique et d'activités pleine nature.



Le SIVAV porte l'Espace Valléen sur le secteur des vallées de l'Arvan et des Villars. C'est un programme à l'échelle du massif des Alpes françaises dont le but est d'accompagner les territoires dans une stratégie de diversification et de transition touristique. Plusieurs actions sont en route localement notamment la réalisation de la zone de loisirs des Bottières mais aussi les parcours trail (<https://espacestrail.run/fr/paysdesaiguillesdarves>) et

la mise en cohérence de l'offre VTT/VTAE sur l'ensemble du territoire.

Sur les activités pleine nature, outre l'entretien, la signalétique et les travaux sur les sentiers de randonnées pédestres ainsi que l'édition de cartes et de topoguides, le SIVAV s'est fortement investi dans les schémas directeurs raquettes pour aboutir fin 2024 sur une homogénéité de la signalétique et du niveau des parcours sur l'ensemble du massif.



D'autre part un grand projet de tour des aiguilles d'Arves a vu le jour au printemps 2024 en relation avec la 3CMA, la communauté de communes Maurienne Galibier et les communes de La Grave et Villar d'Arène côté Haut alpin (<https://www.tourdesaiguillesdarves.fr/>)



Il est aussi en charge du classement et de la labellisation des meublés touristiques particuliers ainsi que des actions de valorisation du patrimoine <https://www.sivav.fr/hebergement/fiscalite-and-conseils/>

A la demande de la sous-préfecture une révision des statuts est en cours pour les mettre en cohérence avec la législation et les compétences confiées aux communautés de communes du secteur ainsi que pour élargir le périmètre de l'espace valléen.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à aller consulter le site internet : www.sivav.fr



Etat Civil

Ils sont nés en 2023...

Le 23 avril 2023

Jules, Patrick, Yves Bellot-Mauroz fils de Bellot-Mauroz Arnaud et de Kura Noémie

Le 23 avril 2023

Julia, Nicole, Mireille Bellot-Mauroz fille de Bellot-Mauroz Arnaud et de Kura Noémie

Le 21 septembre 2023

Léonie Victoire Lacour fille de Lacour Dylan et de Dompnier Louise



Ils se sont dit oui...

Mariage

Le 08 juillet 2023

Mme Sandrine Jeanny et Mr Christophe Valloire

Le 15 juillet 2023

Mme Laurence Rusmigo et Mr Cyrille Catherine

Le 22 août 2023

Mme Marie-Odetta Louison et Mr René Covarel



Ils nous ont quittés...

Le 24 février 2023

Mme Luce Simon-Arnaud, épouse Montero

Le 13 septembre 2023

Mr Joseph Truchet



LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Frelons Asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

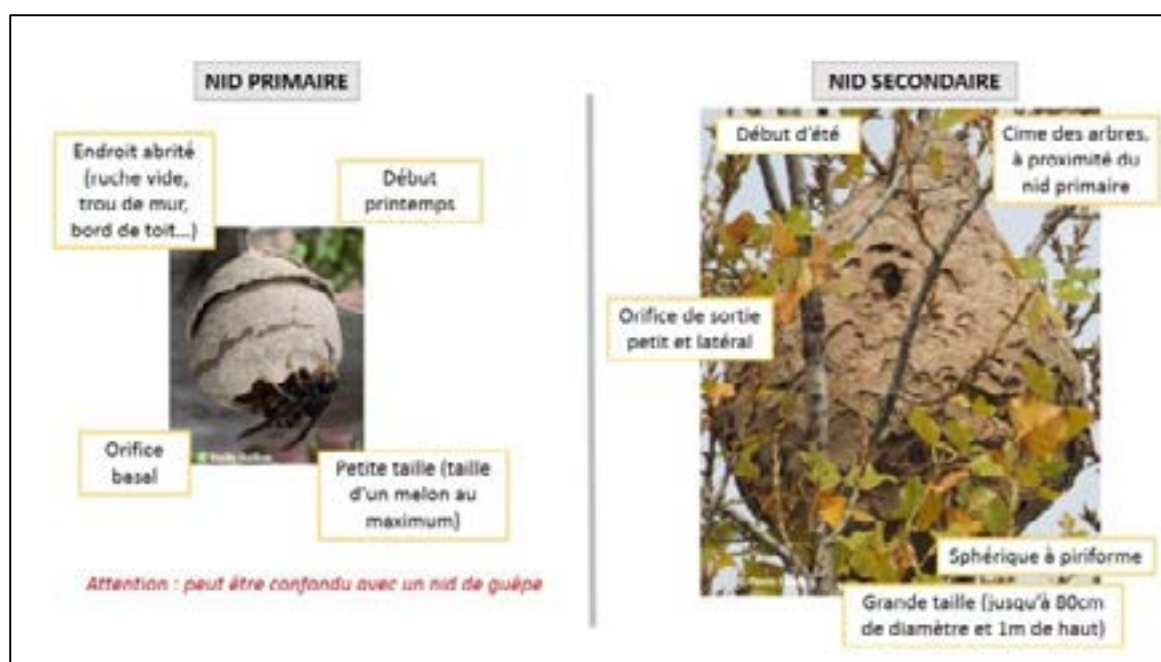
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : www.frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

Croissance exponentielle de 2020 à 2023 !!!

45 en 2020, 556 en 2023.

Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.



Le brûlage des déchets verts : c'est interdit !

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air.

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution. Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies. Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.

Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.

L'année en photos



Rajout d'un conteneur semi enterré suite au nouveau lotissement « les hauts du chosalets »



Rénovation de l'oratoire qui domine le Centre bourg



Enrobé dans le virage dit «de la Cure» au centre du village. Cela a permis de créer des places de parkings



Coulée de boue pendant la saison hivernale

Réparation d'assainissement à « la cassure » dans la forêt suite à un mouvement de terrain



Photos du public venu nombreux lors des vœux du maire



Arbres couchés suite aux intempéries de cet hiver

Secrétariat de Mairie :

Ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h

Tel : 04.79.64.41.19

Email : info@mairie-saint-pancrace73.fr

Site : www.mairie-saint-pancrace73.fr



Pour limiter les nuisances sonores liées à l'utilisation d'appareils à moteur (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse ...), nous vous demandons de respecter les plages horaires autorisées, qui sont les suivantes :

Les jours ouvrables : 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h.



Nous vous rappelons que la divagation des animaux est interdite.

La commune procède au ramassage des encombrants, veuillez-vous inscrire en mairie.

Afin de faciliter le déneigement sur notre territoire, par Denis, notre employé communal, nous invitons les habitants à ne pas stationner sur la voie publique et à élaguer leurs arbres ou arbustes.



An advertisement for HYGIPROP. It features a large building with the company logo and name. The logo includes a yellow bird-like graphic above the word 'HYGIPROP' in blue. Below it, it says 'PRODUITS & MATÉRIELS DE NETTOYAGE'. To the right, there are logos for 'VILLARCONDRA' and 'LAXEL'. A box lists the opening hours: 'HORAIRES D'OUVERTURE du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00'. At the bottom, there are images of a pink and black vacuum cleaner and a red and black Numatic pressure washer. The address 'RUE DE L'ARTISAN - 71500 VILLARCONDRA' and contact information are at the very bottom.

